

Intitulé : _____

N° : _____

**FORMULAIRE DE CLASSIFICATION COMME CLIENT PROFESSIONNEL
OPTING-OUT**

Conformément à la Loi fédérale sur les services financiers (ci-après « **LSFin** »), **le Client est, de facto, considéré comme un client privé**. Cette classification de client privé lui octroie certains droits **mais limite les possibilités d'investissement en terme de gestion**.

Toutefois, le Client peut choisir d'être traité comme un client professionnel (dès le 01.01.2022), en sélectionnant ci-dessous et en confirmant comme suit (cochez la case appropriée) :

Le Client détient directement ou indirectement des avoirs nets d'au moins **CHF 2'000'000.- (deux millions de francs suisses)** ou équivalent, composés notamment d'avoirs en banque, de dépôts fiduciaires, de valeurs mobilières, de dérivés, de métaux précieux et d'assurances vie ayant une valeur de rachat dont au maximum des prétentions en matière d'assurances sociales.

Le Client détient directement ou indirectement des avoirs nets d'au moins **CHF 500'000.- (cinq cent mille francs suisses)** ou équivalent, composés notamment d'avoirs en banque, de dépôts fiduciaires, de valeurs mobilières, de dérivés, de métaux précieux et d'assurances vie ayant une valeur de rachat dont au maximum des prétentions en matière d'assurances sociales ;

et il (ou son représentant nommé ci-dessus) dispose des connaissances nécessaires pour comprendre les risques liés aux transactions sur des instruments financiers destinés aux investisseurs qualifiés, du fait de sa formation et de son expérience professionnelle ou bien d'une expérience comparable dans le secteur financier

Veillez préciser :

.....

En autorisant Cité Gestion à le considérer comme un **client professionnel**, le Client reconnaît que :

- Cité Gestion ne devra pas, avant chaque opération (achat ou vente d'un instrument financier), obtenir du Client la confirmation qu'il a reçu, lu et compris le contenu de la feuille d'information de base (FIB) (ou le prospectus du produit considéré) et notamment les informations sur les risques et coûts afférents à la transaction, l'offre de marché prise en considération pour la sélection des instruments financiers et les éventuelles relations économiques avec des tiers.
- Cité Gestion ne vérifie pas le caractère approprié de chaque transaction individuellement car elle part du principe que le Client dispose des connaissances et de l'expérience requises en matière d'investissements financiers et qu'il peut assumer financièrement les risques de placement liés aux services financiers qui lui sont destinés.

- Cité Gestion ne sera pas tenue de documenter de manière individuelle les besoins du client et les motifs sous-jacents pour chaque opération.

Le Client peut à tout moment demander à être traité comme « client privé » par une déclaration écrite adressée à Cité Gestion. Par conséquent, le portefeuille du Client ne pourra plus être investi dans certaines catégories de titres et d'actifs.

Date:

Signature(s):
